Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260604-2026_59_D-DE

SAINT-AVÉ
SANT-TEVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 28 mai à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie Salle Jean LANGLO. Madame Anne GALLO-KERLEAU, Maire, ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, Mme Morgane LE ROUX, M. Sébastien LE BRUN, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN, M. Yannick SCANFF, M. Ronan DANIEL, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, Mme Mirelle SEILLER, M. Eliott MAILLARD, Mme Agnès LE CORRE, M. Erwan CALLOCH, Mme Fanny SAFFRAY-MEDIGUE, M. Julien FORTIN, Mme Laure Anne BURBAN, M. Laurent LE MAUX, Mme Hélène DESPREZ, Mme Colette BULEON-GUILLE, Mme Patricia BOUCHOUX, M. Tugdual GOALLO, M. Philippe CLERC, M. Ronan LE SANT

Absents excusés :

- M. Yannick CADIOU a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- M. Christophe BELLON a donné pouvoir à Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY
- M. Thierry EVENO a donné pouvoir à M. Sébastien LE BRUN
- M. André BELLEGUIC a donné pouvoir à M. Hervé BROCHERIEU
- Mme Justine DESSEAUX a donné pouvoir à Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN
- Mme Alice BOURET a donné pouvoir à Mme Stéphanie LE TALLEC
- Mme Louisa HEDDADJ a donné pouvoir à Mme Morgane LE ROUX
- M. Tristan LE FLOC'H a donné pouvoir à M. Ronan LE SANT

Date de convocation : 22 mai 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 25
  - Votants : 33

Monsieur Eliott MAILLARD a été élu secrétaire de séance.

BORDEREAU N°12
(2026/5/59) – GROUPEMENT DE COMMANDES CONSTITUE ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR LA PASSATION DES MARCHES POUR L'ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
RAPPORTEUR : LAURENT LE MAUX

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260604-2026_59_D-DE

Le code de la commande publique favorise la mutualisation des achats afin de permettre aux pouvoirs adjudicateurs de réaliser des économies d'échelle et de choisir un prestataire identique, en coordonnant et regroupant leurs achats. Le principal outil est le groupement de commandes, décrit aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du code de la commande publique qui disposent que « *Des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés* » (art.L.2113-6).

Dans ce cadre, la commune, par délibération du 24 mai 2023, a décidé de constituer, avec le centre communal d'action sociale (CCAS), un groupement de commandes en vue de la passation de marchés relatifs à l'achat de denrées alimentaires et d'instituer, conformément à l'article L.1414-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), une commission d'appel d'offres du groupement.

La commission d'appel d'offres est constituée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque partie au groupement.

La commission d'appel d'offres est présidée par le(la) représentant.e du coordonnateur. Pour chaque membre titulaire peut être prévu un suppléant.

Le(la) président.e de la commission peut désigner des personnalités compétentes dans la matière qui fait l'objet de la consultation. Celles-ci ont voix consultative. La commission d'appel d'offres peut également être assistée par des agents des membres du groupement, compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

En conséquence, la délibération 2023/4/65 du 24 mai 2023, portant élection des membres de la commission d'appel d'offres étant devenue caduque par suite à l'installation d'un nouveau conseil municipal le 21 mars 2026, il convient donc de procéder à l'élection, au sein de la commission d'appel d'offres de la commune pour les marchés et accords-cadres de fournitures et services, du membre titulaire et du membre suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes susmentionné.

DECISION

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code la commande publique,

VU la délibération n° 2026/4/32 du 7 avril 2026 portant élections des membres des commissions d'appel d'offres de la Commune,

CONSIDERANT l'avis (?) du conseil municipal pour procéder au vote à main levée pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Finances, ressources humaines et affaires générales »,

Après en avoir délibéré, **30 POUR et 3 ABSTENTIONS** (M. CLERC, M. LE FLOC'H, M. LE SANT)

Article unique : DECIDE de procéder à l'élection parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de la commune des marchés et accords-cadres de fournitures et services :

- d'un membre titulaire
- d'un membre suppléant

représentant la Commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour la passation des marchés et accords-cadres relatifs à l'achat de denrées alimentaires, constitué par la Commune et le CCAS.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260604-2026_59_D-DE

Election du membre titulaire

Les candidatures suivantes ont été déposées par les conseillers municipaux :

Groupe « Saint-Avé Solidaire et Durable »	Groupe « Saint-Avé Autrement »	Groupe « Protégeons Saint-Avé »
Titulaire	Titulaire	Titulaire
Hervé BROCHERIEU		

Nombre de votants : 33
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 33
Siège(s) à pourvoir : 1

	Voix
Candidat du groupe « Saint-Avé Solidaire et Durable »	30
Candidat du groupe « Saint-Avé Autrement »	
Candidat du groupe « Protégeons Saint-Avé »	

A obtenu :

- 30 voix pour Hervé BROCHERIEU

HERVE BROCHERIEU EST PROCLAME élu membre titulaire

Election du membre suppléant

Les candidatures suivantes ont été déposées par les conseillers municipaux :

Groupe « Saint-Avé Solidaire et Durable »	Groupe « Saint-Avé Autrement »	Groupe « Protégeons Saint-Avé »
Suppléant	Suppléant	Suppléant
Stéphanie LE TALLEC		

Nombre de votants : 33
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 33
Siège à pourvoir : 1

	Voix
Candidat du groupe « Saint-Avé Solidaire et Durable »	30
Candidat du groupe « Saint-Avé Autrement »	
Candidat du groupe « Protégeons Saint-Avé »	

A obtenu :

- 30 voix pour Stéphanie LE TALLEC

STEPHANIE LE TALLEC EST PROCLAME élue membre suppléant

Fait à Saint-Avé, le 29 mai 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Eliott MAILLARD

VILLE DE SAINT-AVÉ 56890